

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

SLOW

2021

2021/

ID: 081-258100072-20210922-22092021_3_2-DE

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle polyvalente de Guyor, à Le Bez après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

16 septembre 2021

Date d'affichage :

16 septembre 2021

Nombre de délégués

en exercice: 59

Délibération n°: 22092021 / 3.2

Nombre de voix délibératives :

Membres titulaires présents : 35

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Eric LEROUX), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires absents et suppléés : 2

Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Jean-Claude PINEL (représenté par Gérard BOUISSON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Eric LEROUX (pouvoir à Nicolas LEROUX)

Membres titulaires excusés: 18

Jean-Charles BALARDY, Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Saida FAKIR, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER

Objet : Classement du Syndicat Mixte Départemental d'Energie du Tarn en référence à une strate démographique

Considérant les décrets n°88-546 du 6 mai 1988 et n°2000-954 du 22 septembre 2000 (modifié par décret n°2018-840), l'assimilation aux collectivités territoriales des établissements publics locaux tels que le SDET, est effectuée au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer.

Considérant l'exposé du Président ci-dessous :

- Le périmètre du SDET est le département du Tarn dans l'exercice de sa compétence obligatoire depuis sa création. Sont adjointes historiquement en compétences optionnelles : Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, et réseau de chaleur.
- Depuis l'année 2016, dernière modification statutaire, et ce afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique, le syndicat s'est doté d'une équipe d'expert en ingénierie et a développé de nouvelles compétences indispensables pour la mutation des territoires. Ainsi, massivement et rapidement les collectivités ont transféré de nouvelles compétences au SDET.

Focus sur les nouvelles compétences :

Depuis 2016, 207 communes ont transféré la compétence éclairage public au SDET. Le constat d'un réseau extrêmement vétuste et énergivore ont conduit les équipes à se développer et à engager des partenariats avec des Start-up et des Universités afin de mettre à niveau ces équipements publics. Les solutions proposées audelà de sécuriser permet de réduire la consommation de plus de 80 % et de répondre à la nécessité de la prise en compte de la pollution lumineuse.

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Recu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021



ID: 081-258100072-20210922-22092021_3_2-DE

A propos de la compétence IRVE (195 communes ont transféré la compétence). Le département malgré sa ruralité est bien doté en infrastructures de recharge. A ce jour, 102 bornes sont déployées auxquelles vont se rajouter 44 bornes supplémentaires, à mettre en œuvre dans un délai contraint (France Relance).

Au niveau des achats d'électricité de gaz, le SDET gère les marchés pour 11 départements, soit 0.5TWh, soit un montant de marchés de l'ordre annuel de 100 millions d'euros pour 1 675 adhérents dont 27 000 équipements publics bénéficiant de cet achat complété par le service ingénierie autour de la maîtrise de l'énergie. Il est à noter qu'au regard de l'évolution à la hausse du prix de l'énergie et des problématiques environnementales, ce service s'accroît d'année en année. Le SDET est un des syndicats pilote en France dans ce domaine.

Et, enfin, à ce titre au regard de l'ensemble des marchés qu'il exécute le SDET travaille à l'élaboration du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables à l'instar des grandes collectivités territoriales.

A propos de la transition énergétique, les actions sont multiples comme la collecte des certificats d'économie d'énergie pour ses membres (de l'ordre de 300 000 euros par an), l'accompagnement des collectivités dans le montage de dossiers de financement (exemple DSIL), les actions en matière de la rénovation du parc bâti communal et intercommunal. De plus, le syndicat est lauréat des 3 programmes Actee et propose ainsi des actions en matière de rénovation ciblé. Enfin, de nombreux dossiers de production d'énergies renouvelables sont en cours d'instruction.

De plus, le Président précise que les compétences relatives du SDET ont eu un impact sur le budget de celui-ci. Ainsi, celui-ci est pour l'année 2021 est égal à 62 000 000 € (13 600 000 € en fonctionnement et 48 136 000 € en investissement).

Enfin, le Président conclue son exposé en précisant qu'en ce qui concerne le nombre et la qualification des agents du SDET, l'effectif est de 29 agents. Cet effectif se compose de 9 agents de catégorie C, soit 31 % de l'effectif (77 % moyenne nationale), de 14 agents de catégorie B, soit 48,30 % de l'effectif (14 % moyenne nationale), dont 11 des grades les plus élevés des cadres d'emplois, et de 6 agents de catégorie A, soit 20,70 % de l'effectif, dont 5 ingénieurs territoriaux et 1 attaché principal (9 % moyenne nationale).

Il insiste sur le fait que cette répartition conforte le besoin en expertise de la structure, et que ce dernier augmente régulièrement en fonction des besoins du territoire (confer les lignes directrices de gestion).

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur le fait que le SDET soit classé dans la strate démographique supérieure, au vu de ses compétences, de son budget, du nombre et de la qualification de ses agents à encadrer ainsi justifiés.

Ouï l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de classer le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) dans la strate démographique des communes de 40 à 80 000 habitants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

> Certifié conforme A Albi, le 22 septembre 2021

Le Président, M. Alain ASTIE



